



Réforme des Provinces

LE HAINAUT RECLAME DES ASSISES DES POUVOIRS LOCAUX

Ce 26 septembre, le Conseil provincial du Hainaut a voté un nombre important de dossiers de subventions aux associations et d'investissements dans des projets d'envergure. Pourtant, actualité oblige, le devenir de l'institution s'est invité à cette première séance depuis l'installation du Gouvernement wallon et sa déclaration de politique régionale annonçant un « réforme en profondeur » des provinces.

On le sait, en août dernier, celui-ci a décidé unilatéralement de réduire de 5 % le fonds des Provinces.

*« Une décision prise sans **aucune concertation préalable**, ce qui n'augure rien de bon », a à nouveau déploré le Président du Collège provincial, Serge Hustache, pour qui toute réduction de moyens devrait s'accompagner d'une réflexion sur les services rendus.*

Les Provinces soumettent leur disparition à une étude universitaire...

Avec une volonté d'aller de l'avant et de s'inscrire dans une réelle réforme des pouvoirs locaux, Serge Hustache a annoncé que les Provinces, au travers de l'Association des Provinces wallonnes, ont pris l'initiative de solliciter une étude universitaire sur l'impact que pourrait avoir leur disparition ou les transferts de leurs compétences.

« Puisque rien ne vient du Gouvernement wallon, et qu'il campe sur ses positions dogmatiques nous avons décidé d'aller de l'avant ! Ce travail donnera une vision claire des réalités du personnel employé et des services rendus ».

Sur base des conclusions remises par les experts universitaires, la Province de Hainaut en appelle à ce que le Gouvernement wallon convoque **des Assises des pouvoirs locaux**. *« Il se grandirait en prenant le temps d'entendre les provinces, les territoires et les communes sur les questions de leurs synergies et de la supracommunalité. La **gouvernance multiniveaux** est une voie d'avenir, à condition qu'elle se construise de manière positive et respectueuse. Et si*

le résultat de ces démarches venait à plaider en faveur d'une disparition ou d'une réforme de grande ampleur, nous l'assumerons».

Les transferts de compétences : « une situation ubuesque »

Ce chantier permettrait en tout cas une analyse rigoureuse des compétences exercées par chacun, ce qui fait cruellement défaut aujourd'hui. *« Nous nous trouvons devant une situation ubuesque : le Gouvernement wallon nous retire des moyens mais envisage de confier aux Provinces la gestion de l'accueil des gens du voyage et la gestion des ruisseaux de 3eme catégorie. C'est pour le moins incohérent... ».* Dès lors, dans une logique de l'exercice des compétences par les niveaux de pouvoir les plus adaptés, **le Collège provincial invite son administration à préparer un dossier proposant le transfert du financement des cultes (1,7 millions d'€) à la Région et les moyens y afférant.**

Un coup de pouce à de grands projets

Dans un esprit positif, les réformes internes se poursuivent en Hainaut. Un audit interne demandé par le Collège provincial permettra prochainement de supprimer 30 % des ASBL provinciales de gestion. *« Il faut mener ce travail sans porter atteinte à la masse salariale et à l'efficacité des services. Des progrès évidents seront faits en la matière pour plus de transparence et pour ne laisser aucune place au doute à l'heure où les structures publiques sont toujours sujettes à caution ».*

Dans le même temps, la Province s'implique plus que jamais dans les dynamiques de son territoire. Malgré la réduction du fonds des Provinces, elle maintiendra l'intégralité des ses actions en faveur des communes (supracommunalité) pour ne pas les pénaliser.

Elle poursuit d'ailleurs les nombreux investissements préparés par son administration. Pour preuve, le conseil provincial a libéré ce jour des sommes importantes pour la mise en œuvre de projets d'envergure sur tous les territoires. Citons :

- l'adhésion de la Province dans le nouvel accord cadre portant sur la restauration de la Cathédrale Notre-Dame de Tournai (un budget global de près de 11 millions pour la poursuite de la restauration de l'édifice et plus particulièrement son chœur gothique, ses parties romanes et les vestiges archéologique – participation provinciale de 4%) ;
- Quelque 2,5 millions d'€ pour le projet d'une nouvelle salle de sport à l'IPES Ath dont les travaux devraient débuter en janvier prochain ;
- l'acquisition de terrain sur le site de l'école des métiers du cheval à Ghlin en vue d'y ouvrir de nouveaux locaux (140 000 €). Cet investissement est utile au déploiement de l'établissement dont les formations sont porteuses d'emploi puisque, comme l'a rappelé la Députée provinciale Annie Taulet, *« le taux d'insertion professionnelle des diplômés y avoisine les 90% »* ;

- 4,3 millions d'€ pour l'acquisition de deux plateaux au Negundo – E-campus de Tournai en vue du redéploiement de la Haute Ecole Condorcet ;
- Près de 3,5 millions d'€ pour l'achat du Domaine de Parentville à Charleroi afin de rassembler divers services de l'action sociale en Hainaut.

Ajoutons encore d'importantes interventions provinciales dans le cadre du projet Naqia de prévention des inondations. Il en va ainsi de la création d'une zone d'immersion sur le cours d'eau de l'Elwasmes (Colfontaine – 811 000 €) et surtout du dédoublement du Rieu de Barges depuis l'hôpital IMC jusqu'à son rejet dans l'Escaut avec un financement prévu de 2,2 millions d'euros. Ce projet, comme l'a indiqué le Député provincial Gérald Moortgat, permettra de faire passer le débit de crue de 10m³/S à 20 m³/s pour ce cours d'eau qui avait connu d'importantes inondations en juin dernier, touchant notamment le site provincial des Tourelles.

« Une assemblée composée de bourgmestres aurait-elle la capacité de réaliser les arbitrages nécessaires à la mise en place de tels projets ? », s'interroge Serge Hustache en référence à la gestion de ces investissements.

HAUTE ECOLE CONDORCET : UNE SOLUTION POUR LES ETUDIANTS EN FIN DE CYCLE

On sait que, comme les autres hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles, la Haute Ecole Hainaut-Condorcet a rencontré des difficultés dans l'application du décret allongeant d'un an la durée des études d'infirmiers et sages-femmes. Malgré de nombreuses démarches de Condorcet, des étudiants inscrits en 3^{ème} année sur base de l'ancien régime et ayant échoué dans des unités d'enseignement de la première année du bachelier se voyaient en effet contraints de basculer dans le nouveau régime de 4 ans... alors que celui-ci ne peut pas encore être organisé au niveau du 3^{ème} bachelier.

Interrogé à ce propos par le Conseiller Ecolo Marc Guilmin, le Député provincial Yves Lardinois a pu confirmer que, sur proposition du CPEONS (enseignement des Provinces et Communes), le Ministre a marqué son accord sur un assouplissement des mesures prévues dans le décret. « *Il est ainsi permis aux étudiants de milieu de cycle et de fin de cycle de l'ancienne formation de bénéficier d'une ultime session de rattrapage dans le courant de l'année scolaire 2017-2018* ». Une bonne nouvelle qui a été annoncée aux étudiants concernés : un programme provisoire leur sera dédié dans l'ancien cursus. Ce programme provisoire deviendra définitif s'ils parviennent à réussir, à l'issue de cette dernière session prolongée, les unités non acquises du 1er bloc.

Changement dans l'hémicycle

Il est encore à noter que la Conseillère provinciale Isabelle Galant (MR), devenue Députée fédérale, a été remplacée dans l'hémicycle par Philippe Urbain, qui siégera comme indépendant, comme Conseiller du district de Boussu.

